

CIRCUIT 1

Donnezac – ALSH de Saint Christoly de Blaye – ALSH de Saint Yzan de Soudiac

Vacances scolaires et mercredis

Communes desservies :

Donnezac, Saugon, G n rac, Saint Girons d'Aiguevives,
Saint Christoly de Blaye, et Saint Savin (uniquement les 3-6ans)

Public concern  : enfants  g s de 3   14 ans

- 3-6 ans ALSH de Saint Yzan de Soudiac
- 7-14 ans ALSH de Saint Christoly de Blaye

Communes	Arr�t	matin	Ramassage des enfants	soir	Ramassage des enfants
Donnezac	Mairie	8H00	3-14 ans	17H40	3-14 ans
Saugon	Mairie	8H10	3-14 ans	17H35	3-14 ans
G�n�rac	Mairie	8H15	3-14 ans	17H30	3-14 ans
G�n�rac	Parking de la cave coop�rative	8H20	3-14 ans	17H25	3-14 ans
Saint Girons d'Aiguevives	Mairie	8H25	3-14 ans	17H20	3-14 ans
Saint Christoly de Blaye	ALSH 4 avenue Paul Arnaudin	8H30	Descente des 7-14 ans et ramassage des 3-6 ans	17H15	Mont�e des 7-14 ans Descente des 3-6 ans
Saint Savin	Eglise	8H40	3-6 ans	17H06	3-6 ans
Saint Savin	Maison de la CDC	8H41	3-6 ans	17H05	3-6 ans
Saint Yzan de Soudiac	ALSH	8H50	Descente des 3-6 ans	17H00	Mont�e des 3-6 ans

CIRCUIT 2

Saint Vivien – ALSH de Saint Yzan de Soudiac – ALSH de Saint Christoly de Blaye

Vacances scolaires et mercredis

Communes desservies :

Saint Vivien, Saint Mariens, Saint Yzan de Soudiac
Saint Savin (uniquement les 7-14ans)

Public concerné : enfants âgés de 3 à 14 ans

→ 3-6 ans ALSH de Saint Yzan de Soudiac
→ 7-14 ans ALSH de Saint Christoly de Blaye

Communes	Arrêt	matin	Ramassage des enfants	soir	Ramassage des enfants
Saint Vivien de Blaye	Giron (cave coopérative)	8H00	3-14 ans	17H55	3-14 ans
Civrac de Blaye	Salle des fêtes	8H10	3-14 ans	17H50	3-14 ans
Saint Mariens	Parking école	8H15	3-14 ans	17H45	3-14 ans
Saint Yzan de Soudiac	Place Montangon	8H20	3-14 ans	17H40	3-14 ans
Saint Yzan de Soudiac	Hameau des étangs	8H22	3-14 ans	17H38	3-14 ans
Saint Yzan de Soudiac	ALSH	8H30	Descente des 3-6 ans et ramassage des 7-14 ans	17H20	Montée des 3 – 6 ans Descente des 7-14 ans
Saint Savin	Maison de la CDC	8H45	7-14 ans	17H12	7-14 ans
Saint Savin	Eglise	8H46	7-14 ans	17H10	7-14 ans
Saint Christoly de Blaye	ALSH 4 bis avenue Paul Arnaudin	9H00	Descente des 7-14 ans	17H00	Montée des 7-14 ans

- ❖ **Les 7-14 ans** des communes de Marsas, Cubnezais, Cézac et Cavignac
Doivent utiliser le **circuit 5** pendant les vacances scolaires

CIRCUIT 3

Mercredis

**Laruscade – ALSH de Saint Yzan de Soudiac-ALSH de Saint Christoly de Blaye
ALSH Marcenais fermé le mercredi**

Communes desservies :

Laruscade (3-14 ans), Marcenais (3-14 ans), Marsas (3-14 ans),
Cubnezais (3-14 ans), Cézac (3-14 ans), Cavignac (3-14 ans)

Public concerné : enfants âgés de 3 à 14 ans

→ 3-6 ans ALSH de Saint Yzan de Soudiac

→ 7-14 ans ALSH de Saint Christoly de Blaye

Communes	Arrêt	matin	Ramassage des enfants	soir	Ramassage des enfants
Laruscade Pierrebrune	Parking face restaurant	8H00	3-14 ans	18H05	3-14 ans
Laruscade Bourg	Place des Halles	8H05	3-14 ans	18H00	3-14 ans
Marcenais	Foyer rural	8H15	3-14 ans	17H45	3-14 ans
Marsas	Ecole	8H20	3-14 ans	17H40	3-14 ans
Cubnezais	Croix de Merlet	8H25	3-14 ans	17H25	3-14 ans
Cubnezais	Maison des jeunes	8H30	3-14 ans	17H20	3-14 ans
Cézac	Salle des fêtes	8H35	3-14 ans	17H15	3-14 ans
Cavignac	Arrêt de bus Signalés imprimerie IMP	8H42	3-14 ans	17H10	3-14 ans
Cavignac	Voie ferrée	8H40	3-14 ans	17H10	3-14 ans
Saint Yzan de Soudiac	ALSH	8H50	Descente des 3-6 ans	17H00	Montée des 7 – 12 ans
Saint Christoly de Blaye	ALSH 4 bis avenue Paul Arnaudin	9H00	Descente des 3-6 ans	16H50	Montée des 3-6 ans

CIRCUIT 4

Vacances Scolaires

Laruscade – ALSH de Marcenais -ALSH de Saint Yzan de Soudiac

Communes desservies :

Laruscade (3-14 ans), Marcenais (3-14 ans), Marsas (3-6 ans),
Cubnezais (3-6 ans), Cézac (3-6 ans), Cavignac (3-6 ans)

Public concerné : enfants âgés de 3 à 6 ans

(sauf Laruscade prise en charge des 3-14 ans)

→ 3-6 ans ALSH de Saint Yzan de Soudiac

→ 7-14 ans ALSH de Marcenais

Communes	Arrêt	matin	Ramassage des enfants	soir	Ramassage des enfants
Laruscade Pierrebrune	Parking face restaurant	8H00	3-14 ans	18H05	3-14 ans
Laruscade Bourg	Place des Halles	8H05	3-14 ans	18H00	3-14 ans
ALSH Marcenais	Foyer rural	8H15	Descente des 7- 14 ans et ramassage des 3-6 ans	17H40	Montée des 7-14 ans Descente des 3-6 ans
Marsas	Ecole	8H20	3-6 ans	17H35	3-6 ans
Cubnezais	Croix de Merlet	8H25	3-6 ans	17H30	3-6 ans
Cubnezais	Maison des jeunes	8H30	3-6 ans	17H25	3-6 ans
Cézac	Salle des fêtes	8H35	3-6 ans	17H20	3-6 ans
Cavignac	Arrêt de bus Signalés imprimerie IMP	8H40	3-6 ans	17H12	3-6 ans
Cavignac	Voie ferrée	8H42	3-6 ans	17H10	3-6 ans
Saint Yzan de Soudiac	ALSH	8H55	Descente des 3-6 ans	17H00	Montée des 3 – 6 ans

CIRCUIT 5

Cavignac – ALSH de Marcenais

Vacances Scolaires

Communes desservies

Cavignac, Cézac, Cubnezais, Marsas, Marcenais

Communes desservies :

Laruscade (3-14 ans), Marcenais (3-14 ans), Marsas (3-6 ans),
Cubnezais (3-6 ans), Cézac (3-6 ans), Cavignac (3-6 ans)

Public concerné : enfants âgés de 7 à 14 ans

→ 7-14 ans ALSH de Marcenais

* en raison du marché qui se déroule à Cavignac le jeudi matin, l'arrêt de bus situé devant l'imprimerie IMP ne sera pas desservi.

Communes	Arrêt	matin	Ramassage des enfants	soir	Ramassage des enfants
Cavignac	Voie ferrée	8H30	7-14 ans	17H30	7-14 ans
Cavignac	Arrêt de bus signalés Imprimerie IMP (*)	8H32	7-14 ans	17H25	7-14 ans
Cézac	Salle des fêtes	8H40	7-14 ans	17H20	7-14 ans
Cubnezais	Maison des jeunes	8H45	7-14 ans	17H15	7-14 ans
Cubnezais	Croix de merlet aux arrêts de bus signalés	8H50	7-14 ans	17H10	7-14 ans
Marsas	Ecole	8H55	7-14 ans	17H05	7-14 ans
Marcenais	Foyer rural ALSH	9H00	Descente des 7-14 ans	17H00	Montée des 7-14 ans

REGLEMENT- SERVICE DE RAMASSAGE

L'étendue du territoire et l'isolement social et géographique d'une partie de la population ne permettent pas à tous les parents d'emmener directement leurs enfants dans les CLSH. Aussi, afin de permettre à tous les enfants d'accéder à des activités de loisirs, la Communauté de Communes a mis en place un service de ramassage (qui passe sur chaque commune adhérente à la Communauté de Communes).

Ce service, gratuit pour les familles, fonctionne lors de l'ouverture des Accueils de Loisirs.

Trois à cinq circuits de ramassage vous sont proposés selon l'ouverture des centres de loisirs :

- les mercredis : circuit 1, 2, et 3
- autres vacances scolaires : circuit 1, 2, 4 et 5

RESPONSABILITE

- La responsabilité de l'organisme commence lors de la prise en charge de l'enfant c'est-à-dire à la montée dans le bus et s'arrête le soir à la descente du bus. Un accompagnateur sera présent dans le bus pour prendre en charge les enfants.
- Les parents sont responsables de leurs enfants aux arrêts de bus.
- Une autorisation parentale doit être signée pour la récupération d'un enfant par une personnes autres que les parents, ainsi que pour autoriser son enfant à rentrer seul au domicile familial.
- En zone rurale, les parents devront acheminer leurs enfants aux arrêts de bus en voiture afin d'éviter les déplacements à pied sachant qu'aucun aménagement n'existe à ce jour. Les voitures devront stationner de façon ordonnée et en dehors de l'arrêt de bus pour permettre au bus de se garer en dehors de la route.
- Dans l'attente du bus, les enfants ne doivent pas jouer sur la voie publique et attendre l'arrêt complet du bus pour se déplacer.
- L'indiscipline répétée d'un enfant dans le bus pourra entraîner son exclusion temporaire ou définitive des bus.

Toute détérioration volontaire commise par un enfant à l'intérieur d'un car affecté à ce service de ramassage engage la responsabilité des parents.

RAPPEL DES REGLES DE SECURITE

1. Je me calme à l'approche du bus.
2. Je tiens mon sac à la main.
3. J'attends l'arrêt de bus et je monte sans bousculer les autres.
4. Je range mon sac sous mon siège pour dégager l'allée centrale.
5. Je suis assis correctement, le dos bien calé contre mon siège et je reste calme
6. J'attache obligatoirement ma ceinture si le bus en possède.
7. Je ne quitte en aucun cas ma place avant l'arrêt du véhicule - chaque enfant doit rester assis à sa place pendant tout le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.
8. Je ne détériore pas le matériel, je laisse le bus propre.
9. Je respecte le chauffeur et les accompagnateurs.
10. Je ne dois pas toucher aux outils et dispositifs de sécurité.
11. Je ne traverse jamais la chaussée devant ou derrière le car.
12. Par mesure de prudence, je dois attendre que le bus se soit éloigné avant de traverser.